

DEL20240401

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT HAUTE-SAVOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANGY***Séance du 4 Juillet 2024***

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de FRANGY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **David BANANT**, Maire.

Membres en exercice :	19
Présents :	14
Pouvoirs :	4
Nombre de suffrages exprimés :	18

Date d'envoi de la convocation du conseil municipal : 28/06/2024

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 28/06/2024

Présents : David BANANT - Carole BRETON - Gérard RENUCCI - Chantal BALLEYDIER - Jean-Pierre LIAUDON - Ludivine MOLLARD - Lise BALLY - Vincent BOUILLE - Claude MONARD - Melinda VAREON - Avedis GOUYOUMDJIAN - Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ - Damien DUCLOS - Vincent RABATEL.

Absents ayant donné pouvoir : Karine DORGET à David BANANT, Sonia BERNARD à Mélinda VAREON, Bernard REVILLON à Vincent BOUILLE, Gilles PASCAL à Damien DUCLOS.

Absents sans pouvoir : Vincent BAUD

Secrétaire de séance : Chantal BALLEYDIER

DEL20240401 - Modification n°5 des statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône

VU l'arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 du 10 mars 2020 approuvant la modification n°4 des statuts de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône,

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 2224-7 et suivants du CGCT, L. 2226-1 et L. 5214-16,

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment son article L. 123-4-1,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre des transferts de compétences eaux et assainissement aux Communautés de Communes,

VU la loi n°2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019,

VU la délibération de la CC Usse et Rhône n°CC 56/2024 du 11 juin 2024 portant modification n°5 des statuts de la Communauté de Communes.

CONSIDERANT que la CC Usse et Rhône a mis à jour ses statuts conformément à la réglementation en vigueur et par suite des projets et actions engagés par elle.

SLOW

Le Maire donne lecture des statuts avec les modifications apportées par la modification n°5, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Le Maire propose aux Conseillers municipaux d'adopter la modification n°5 des statuts.

AYANT entendu l'exposé du rapporteur, David BANANT, Maire,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

EMET un avis favorable à la modification n°5 des statuts de la CC Usse et Rhône annexés à la présente délibération, conformément à l'article L. 5211-17 du CGCT.

- **NOTIFIE** la présente délibération à la CC Usse et Rhône.
- **NOTIFIE** la présente délibération à la Préfecture de la Haute-Savoie.

Pour copie conforme,
Fait à FRANGY, le 8 juillet 2024

Le Maire,

David BANANT



Le secrétaire de séance

SLOW

DEL20240402

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT HAUTE-SAVOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANGY

Séance du 4 Juillet 2024

Membres en exercice : 19
Présents : 14
Pouvoirs : 4
Nombre de suffrages
exprimés : 18

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de FRANGY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **David BANANT**, Maire.

Date d'envoi de la convocation du conseil municipal : 28/06/2024

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 28/06/2024

Présents : David BANANT - Carole BRETON - Gérard RENUCCI - Chantal BALLEYDIER - Jean-Pierre LIAUDON - Ludivine MOLLARD - Lise BALLY - Vincent BOUILLE - Claude MONARD - Melinda VAREON - Avedis GOUYOUMDJIAN - Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ - Damien DUCLOS - Vincent RABATEL.

Absents ayant donné pouvoir : Karine DORGET à David BANANT, Sonia BERNARD à Mélinda VAREON, Bernard REVILLON à Vincent BOUILLE, Gilles PASCAL à Damien DUCLOS.

Absents sans pouvoir : Vincent BAUD

Secrétaire de séance : Chantal BALLEYDIER

DEL20240402 : Attribution d'une subvention à l'Ecole au Fil des Usses, pour la participation aux frais de la sortie scolaire des 3 et 4 juin 2024.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-12 ;

CONSIDERANT que l'école organise une sortie de fin d'année à Lyon sur deux jours pour les élèves de CM1/CM2 des classes de Mme Katia MOLLIER et Mme Caroline CANTALUPI. Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable dont l'une des composantes est d'utiliser les transports en commun pour sensibiliser les enfants à l'écologie. Dans cette logique, il a été choisi d'effectuer le trajet entre Frangy et Lyon en train TER de la SNCF.

CONSIDERANT que cette dépense est prévue au budget mais que la SNCF n'ayant pas donné les informations en temps voulu, et que l'école a dû gérer la dépense en direct.

CONSIDERANT qu'une enveloppe de 775 € pour le voyage scolaire a été fixée.

AYANT entendu l'exposé du rapporteur, Gérard RENUCCI, Adjoint au Maire en charge de l'Economie, des Finances, des Actions juridiques et des Ressources Humaines,

SLOW

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

- **AUTORISE** le versement d'une participation à l'école pour son projet de voyage scolaire des 3 et 4 juin 2024 d'un montant de 775 €,
- **DIT** que les inscriptions budgétaires nécessaires aux versements des sommes allouées figurent au Budget Principal 2024.

Pour copie conforme,
Fait à FRANGY, le 8 juillet 2024

Le Maire,

David BANANT



Le secrétaire de séance

DEL20240403

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT HAUTE-SAVOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANGY***Séance du 4 Juillet 2024***

Membres en exercice : 19
Présents : 14
Pouvoirs : 4
Nombre de suffrages
exprimés : 18

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de FRANGY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **David BANANT**, Maire.

Date d'envoi de la convocation du conseil municipal : 28/06/2024

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 28/06/2024

Présents : David BANANT - Carole BRETON - Gérard RENUCCI - Chantal BALLEYDIER - Jean-Pierre LIAUDON - Ludivine MOLLARD - Lise BALLY - Vincent BOUILLE - Claude MONARD - Melinda VAREON - Avedis GOUYOUMDJIAN - Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ - Damien DUCLOS - Vincent RABATEL.

Absents ayant donné pouvoir : Karine DORGET à David BANANT, Sonia BERNARD à Mélinda VAREON, Bernard REVILLON à Vincent BOUILLE, Gilles PASCAL à Damien DUCLOS.

Absents sans pouvoir : Vincent BAUD

Secrétaire de séance : Chantal BALLEYDIER

DEL20240403 - Modification des tarifs de redevance de l'eau potable

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2224-12-4,
VU la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et notamment son article 13-11,
VU la délibération n°2015-04-08 du 23 juin 2015 relative à la modification du tarif relatif au droit de raccordement au réseau d'eau potable
VU l'avis de la commission de Finances du 26 juin 2024,

CONSIDERANT que le budget annexe de l'eau doit couvrir les charges relatives au maintien en état des installations, aux amortissements des différents équipements et a charges d'exploitation afférentes,

AYANT entendu l'exposé du rapporteur, Gérard RENUCCI, Adjoint au Maire en charge de l'Economie, des Finances, des Actions juridiques et des Ressources Humaines,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la **MAJORITE**, dix-sept **POUR**, un **CONTRE** (S. BERTHOD-ROUPIOZ) :

SLOW

- **FIXE** les tarifs de redevance de l'eau potable à compter du 1er septembre 2024 comme suit :
 - De 1 à 1000 m3 (T1) : 1.98 € / m3
 - De 1001 à 6000 m3 (T2) : 1.37 € / m3
 - Au-delà de 6001m3 (T3) : 0.91 € / m3
- **PRECISE** que le tarif relatif au forfait d'abonnement reste inchangé : 50 €/ an
- **PRECISE** que les tarifs relatifs au droit de raccordement au réseau d'eau potable restent inchangés :
 - Diamètre de 15 mm : 500€
 - Diamètre de 20 mm : 550€
 - Diamètre de 25 mm : 600€
 - Diamètre de 32 mm : 750€
 - Diamètre de 40 mm : 900€

Pour copie conforme,
Fait à FRANGY, le 8 juillet 2024

Le Maire,

David BANANT



Le secrétaire de séance

SLOW

DEL20240404

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT HAUTE-SAVOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANGY

Séance du 4 Juillet 2024

Membres en exercice : 19
Présents : 14
Pouvoirs : 4
Nombre de suffrages
exprimés : 18

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de FRANGY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **David BANANT**, Maire.

Date d'envoi de la convocation du conseil municipal : 28/06/2024

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 28/06/2024

Présents : David BANANT - Carole BRETON - Gérard RENUCCI - Chantal BALLEYDIER - Jean-Pierre LIAUDON - Ludivine MOLLARD - Lise BALLY - Vincent BOUILLE - Claude MONARD - Melinda VAREON - Avedis GOUYOUMDJIAN - Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ - Damien DUCLOS - Vincent RABATEL.

Absents ayant donné pouvoir : Karine DORGET à David BANANT, Sonia BERNARD à Mélinda VAREON, Bernard REVILLON à Vincent BOUILLE, Gilles PASCAL à Damien DUCLOS.

Absents sans pouvoir : Vincent BAUD

Secrétaire de séance : Chantal BALLEYDIER

DEL20240404 - Autorisation de déposer et signer une demande préalable de travaux pour pose d'une climatisation dans les cabinets médicaux

CONSIDERANT les besoins d'amélioration des conditions de travail des médecins ainsi que des conditions d'accueil des patients, il convient d'installer un système de climatisation dans les cabinets médicaux situés à 141 rue du Grand Pont.

CONSIDERANT l'obligation pour le maître d'ouvrage de déposer une déclaration préalable pour cette opération.

AYANT entendu l'exposé du rapporteur, Jean-Pierre LIAUDON, Adjoint au Maire en charge des travaux, eau, sécurité et voies publiques,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le

ID : 074-217401314-20240704-DEL20240404-DE

SLOW

AUTORISE le Maire à **SIGNER** et à **DEPOSER** la demande de déclaration préalable de travaux auprès des services compétents.

Pour copie conforme,
Fait à FRANGY, le 8 juillet 2024

Le Maire,

David BANANT



Le secrétaire de séance

DEL20240405

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT HAUTE-SAVOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANGY

Séance du 4 Juillet 2024

Membres en exercice :	19	L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à 19 heures 30, le Conseil
Présents :	14	municipal de la Commune de FRANGY, dûment convoqué, s'est réuni
Pouvoirs :	4	en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur
Nombre de suffrages		David BANANT , Maire.
exprimés :	18	

Date d'envoi de la convocation du conseil municipal : 28/06/2024

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 28/06/2024

Présents : David BANANT - Carole BRETON - Gérard RENUCCI - Chantal BALLEYDIER - Jean-Pierre LIAUDON - Ludivine MOLLARD - Lise BALLY - Vincent BOUILLE - Claude MONARD - Melinda VAREON - Avedis GOUYOUMDJIAN - Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ - Damien DUCLOS - Vincent RABATEL.

Absents ayant donné pouvoir : Karine DORGET à David BANANT, Sonia BERNARD à Mélinda VAREON, Bernard REVILLON à Vincent BOUILLE, Gilles PASCAL à Damien DUCLOS.

Absents sans pouvoir : Vincent BAUD

Secrétaire de séance : Chantal BALLEYDIER

DEL20240405 - Attribution du marché de de la Vidéoprotection

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU l'appel d'offres lancé par la commune ;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres dressé le 24 juin 2024 ;

VU le projet présenté en Conseil municipal.

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place une Vidéoprotection sur la commune de Frangy

CONSIDERANT que la consultation des entreprises s'est déroulée du 6 mai 2024 au 7 juin 2024 à 12h00 avec publicité dans deux journaux d'annonces officiels, (Quatre offres conformes reçues)

SLOW

CONSIDERANT que la commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 24 juin 2024 ; elle a procédé au classement des offres suite à l'analyse des différents critères. La commission propose de retenir l'offre suivante :

- L'entreprise *BOUYGUES ENERGIES SERVICES* pour un montant de 176 952.80 € HT ;

AYANT entendu l'exposé du rapporteur, Jean-Pierre LIAUDON, Adjoint au Maire en charge des travaux, eau, sécurité et voies publiques,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

- **ATTRIBUE** le marché à l'entreprise *BOUYGUES ENERGIES SERVICES* pour un montant de 176 952.80 € HT ;
- **AUTORISE** le Maire ou son adjoint à signer le marché correspondant, ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur conclusion et à leur règlement. Les crédits sont inscrits au BP 2024.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

- **VALIDE** le procès-verbal établi par la commission d'appel d'offres et portant désignation du prestataire retenu ;
- **AUTORISE** le Maire ou son adjoint en charge des finances à signer tout document lié à l'exécution des prestations ;

Le secrétaire de séance

Pour copie conforme,
Fait à FRANGY, le 8 juillet 2024

Le Maire,

David BANANT



SLOW

DEL20240406

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT HAUTE-SAVOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANGY

Séance du 4 Juillet 2024

Membres en exercice : 19
Présents : 14
Pouvoirs : 4
Nombre de suffrages exprimés : 18

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de FRANGY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **David BANANT**, Maire.

Date d'envoi de la convocation du conseil municipal : 28/06/2024

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 28/06/2024

Présents : David BANANT - Carole BRETON - Gérard RENUCCI - Chantal BALLEYDIER - Jean-Pierre LIAUDON - Ludivine MOLLARD - Lise BALLY - Vincent BOUILLE - Claude MONARD - Melinda VAREON - Avedis GOUYOUMDJIAN - Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ - Damien DUCLOS - Vincent RABATEL.

Absents ayant donné pouvoir : Karine DORGET à David BANANT, Sonia BERNARD à Mélinda VAREON, Bernard REVILLON à Vincent BOUILLE, Gilles PASCAL à Damien DUCLOS.

Absents sans pouvoir : Vincent BAUD

Secrétaire de séance : Chantal BALLEYDIER

DEL20240406 - Demande de subvention auprès du Département 74 fonds Eaux & Assainissement et de l'agence de l'eau, pour la reprise de la conduite AEP route des Vignes et sur le plateau des Combettes et remplacement de poteaux incendie.

CONSIDERANT l'urgence de cette reprise de la conduite de diamètre 60mm routes des Vignes et 40mm sur le plateau des Combettes ;

CONSIDERANT le coût prévisionnel des travaux estimé à **296 800 € HT**, dont **16 800 € HT** d'honoraires de maîtrise d'œuvre ;

CONSIDERANT que ce projet peut être subventionné par le Conseil départemental au titre des fonds Eaux et Assainissement ;

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

* Cout total de l'opération	296 800.00€ HT
* dont coût global des travaux	280 000.00€ HT

SLOW

* dont coût global de la maîtrise d'œuvre =	16 800.00 € HT
* Subvention sollicitée du département Fonds Eau et Assainissement (30 %) =	89 040.00 €
* Subvention sollicitée au titre de l'agence de l'eau 2024 (30 %) =	89 040.00 €
* Autofinancement (40%) =	<u>118 720.00 € HT</u>

AYANT entendu l'exposé du rapporteur, Jean-Pierre LIAUDON, Adjoint au Maire en charge des travaux, eau, sécurité et voies publiques,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

DECIDE du principe de l'opération et de l'engagement de la collectivité à la mener à terme ;

- **DECIDE** de solliciter une aide financière auprès du Conseil départemental 74 Fonds Eau et Assainissement 2024 à hauteur des montants prévisionnels présentés dans le dossier de subvention ;
- **DECIDE** de solliciter une aide financière auprès de l'agence de l'Eau **2024** à hauteur des montants prévisionnels présentés dans le dossier de subvention ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire ou son adjoint à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée ;



Pour copie conforme,
Fait à FRANGY, le 8 Juillet 2024

Le Maire,

David BANANT



Le secrétaire de séance

DEL20240407

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT HAUTE-SAVOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANGY

Séance du 4 Juillet 2024

Membres en exercice : 19
Présents : 14
Pouvoirs : 4
Nombre de suffrages exprimés : 18

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de FRANGY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **David BANANT**, Maire.

Date d'envoi de la convocation du conseil municipal : 28/06/2024

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 28/06/2024

Présents : David BANANT - Carole BRETON - Gérard RENUCCI - Chantal BALLEYDIER - Jean-Pierre LIAUDON - Ludivine MOLLARD - Lise BALLY - Vincent BOUILLE - Claude MONARD - Melinda VAREON - Avedis GOUYOUMDJIAN - Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ - Damien DUCLOS - Vincent RABATEL.

Absents ayant donné pouvoir : Karine DORGET à David BANANT, Sonia BERNARD à Mélinda VAREON, Bernard REVILLON à Vincent BOUILLE, Gilles PASCAL à Damien DUCLOS.

Absents sans pouvoir : Vincent BAUD

Secrétaire de séance : Chantal BALLEYDIER

DEL20240407 - Demande de subvention auprès du service Patrimoine et de la Culture du Département de la Haute-Savoie et auprès de la Fondation du Patrimoine concernant la réhabilitation de la façade et de la porte d'entrée de l'église.

CONSIDERANT que la commune de Frangy souhaite rénover son église et en particulier, la façade et la porte d'entrée historique.

CONSIDERANT qu'en partie basse des façades, l'enduit est soufflé. Des infiltrations d'eau provoquent des décollements qui s'accroissent avec le temps. Une réfection de ces façades sur une hauteur de 2.50 m est nécessaire. Les surfaces en molasse de la façade principale se dégradent du fait des intempéries. La dégradation des joints favorise l'effritement et le délitement du parement de la pierre, leurs réfections feront partie de l'opération.

CONSIDERANT que la porte de l'entrée historique est condamnée pour des raisons de sécurité. Son remplacement est prévu afin d'assurer l'accueil par l'entrée principale lors des célébrations sur l'esplanade.

CONSIDERANT le coût prévisionnel des travaux estimé à **20 810 € HT** ;

CONSIDERANT que ce projet peut être subventionné par le Conseil départemental au titre auprès du service Patrimoine et de la Culture ;

CONSIDERANT que ce projet peut être subventionné par la Fondation du Patrimoine ;

AYANT entendu l'exposé du rapporteur, Jean-Pierre LIAUDON, Adjoint au Maire en charge des travaux, eau, sécurité et voies publiques,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

- **DECIDE** du principe de l'opération et de l'engagement de la collectivité à la mener à terme ;
- **DECIDE** de solliciter une aide financière auprès du service Patrimoine et de la Culture du Département de la Haute-Savoie à hauteur des montants prévisionnels présentés dans le dossier de subvention ;
- **DECIDE** de solliciter une aide financière auprès de la Fondation du Patrimoine à hauteur des montants prévisionnels présentés dans le dossier de subvention ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire ou son adjoint à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée ;

Pour copie conforme,
Fait à FRANGY, le 8 juillet 2024

Le Maire,

David BANANT



Le secrétaire de séance

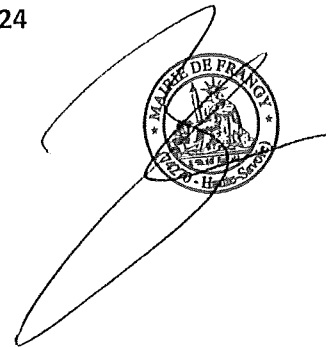
SLOW

PLAN DE FINANCEMENT : réhabilitation de la façade et de la porte d'entrée de l'église de Frangy

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant € HT	Nature	Montant € HT
Façade	11 300,00 €	Département service culture et patrimoine (60%)	12 486,00 €
Renfort marches d'escaliers	780,00 €	Fondation du patrimoine (20%)	4 162,00 €
Remplacement de la porte d'entrée	8 730,00 €	Autofinancement (20%)	4 162,00 €
TOTAL	20 810,00 €	TOTAL	20 810,00 €

A Frangy, le 08 Juillet 2024

M. Le Maire,
David BANANT



DEL20240408

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT HAUTE-SAVOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANGY

Séance du 4 Juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de FRANGY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **David BANANT**, Maire.

Membres en exercice :	19
Présents :	14
Pouvoirs :	4
Nombre de suffrages exprimés :	18

Date d'envoi de la convocation du conseil municipal : 28/06/2024

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 28/06/2024

Présents : David BANANT - Carole BRETON - Gérard RENUCCI - Chantal BALLEYDIER - Jean-Pierre LIAUDON - Ludivine MOLLARD - Lise BALLY - Vincent BOUILLE - Claude MONARD - Melinda VAREON - Avedis GOUYOUMDJIAN - Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ - Damien DUCLOS - Vincent RABATEL.

Absents ayant donné pouvoir : Karine DORGET à David BANANT, Sonia BERNARD à Mélinda VAREON, Bernard REVILLON à Vincent BOUILLE, Gilles PASCAL à Damien DUCLOS.

Absents sans pouvoir : Vincent BAUD

Secrétaire de séance : Chantal BALLEYDIER

DEL20240408 - Attribution du marché de service de préparation et de fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire de l'école publique au fil des Usse de Frangy Musièges

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU l'appel d'offres lancé par la commune ;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres dressé le 24 juin 2024 ;

VU le projet présenté en Conseil municipal.

CONSIDERANT la nécessité de renouveler le marché de la restauration scolaire car le marché actuel arrive à échéance le 31 Août 2024,

CONSIDERANT que la consultation des entreprises s'est déroulée du 29 avril 2024 au 31 mai 2024 avec publicité dans deux journaux d'annonces officiels, (Trois offres conformes reçues)

CONSIDERANT que la commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 24 juin 2024 ; elle a procédé au classement des offres suite à l'analyse des différents critères. La commission propose de retenir l'offre suivante :

- L'entreprise *Mille et Un Repas* pour un montant de 93 892.28 € HT ;

AYANT entendu l'exposé du rapporteur, Ludivine MOLLARD, Adjoint au Maire en charge de l'éducation et de l'environnement,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

- **ATTRIBUE** le marché à l'entreprise *Mille et Un Repas* pour un montant de 93 892.28 € HT ;
- **AUTORISE** le Maire ou son adjoint à signer le marché correspondant, ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur conclusion et à leur règlement. Les crédits sont inscrits au BP 2024.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

- **VALIDE** le procès-verbal établi par la commission d'appel d'offres et portant désignation du prestataire retenu ;
- **AUTORISE** le Maire ou son adjoint en charge des finances à signer tout document lié à l'exécution des prestations ;

Pour copie conforme,
Fait à FRANGY, le 8 juillet 2024

Le Maire,

David BANANT



Le secrétaire de séance